

Annexe aux comptes 2017-Coordination Syndicale Départementale

CGT

1) Faits majeurs de l'exercice

La coordination Syndicale départementale a relevé deux faits majeur au cours de l'exercice 2017.

La coordination Syndicale Départementale a bénéficié d'un aide financière du Fond National Fédéral (FNF) à hauteur de 3000€.

La Coordination Syndicale Départementale a géré le budget de la Coordination Fédérale Régionale à hauteur de 3000€.

2) Principes-règles-méthodes comptables

Les comptes annuels satisfont aux principes suivants :

→ Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture ;

→ Ils respectent le principe de permanence des méthodes et permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre ;

→ Ils sont établis dans une perspective de continuité de l'exploitation ;

→ Ils sont réguliers et sincères ;

→ Ils sont établis dans une optique de prudence.

3) Informations relatives au bilan

Etat de l'actif mobilisé

La coordination syndicale Départementale ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Echéances des créances et dettes

Les créances intra-syndicales n'ont par définition pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement ce qui peut porter les versements à N+1.

La coordination syndicale Départementale n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dette financière à ce titre.

Etat des fonds syndicaux

Les fonds syndicaux sont constitués par le cumul des résultats des exercices antérieurs et sont affectés au financement de l'activité.

A l'ouverture de l'exercice, ils s'élevaient à **4054.93 €**.

En fin d'exercice, leur montant est de **4296.76. €**

4) Informations relatives au compte de résultat

Conformément aux statuts de La coordination syndicale Départementale, les comptes de l'exercice 2017 ont été approuvés par le comité départemental lors de sa réunion du 6 septembre 2018.

Les ressources

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

ressources de l'année 2017	
Cotisations totales reçues +	0€
Reversement de cotisations -	0€
Subventions reçues +	3263.34€
Autres produits d'exploitation +	7436.52€
Produits financiers perçus +	9.27€
Total des ressources =	10709.13€

5) Contributions en nature

Mise à disposition de personnel : 0.

Mise à disposition de biens et de locaux : 0